

L'idée marche...

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 62

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ÉTRANGER... 3.50
 Le Numéro... 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. , 35.—
 La ligne, par insertion . 0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : L'idée marche : E. G.D. — Les Femmes et la Chose publique : I. Chronique parlementaire vaudoise : Lucy DUTOIT ; II. Chronique parlementaire neuchâteloise : Emma PORRET. — Une Commission de ménagères à Berne : Julie MERZ. — Celles qui travaillent : I. Les Femmes dans les professions libérales (*suite et fin*) : E. G.D. — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de comptes de chèques au moyen duquel ils pourront régler dans tous les bureaux de poste le montant de leur abonnement pour 1918 (2 fr. 55). Nous leur serons très reconnaissantes de bien vouloir le faire sans attendre l'encombrement des derniers jours de l'année.

Nous prions nos abonnés de l'étranger de bien vouloir nous adresser le montant de leur abonnement (3 fr. 50) par mandat-postal ou en timbres internationaux. Enfin nous rappelons à tous nos lecteurs que nous tenons à leur disposition des numéros spécimens gratuits, que la meilleure propagande est la propagande individuelle, et que notre journal, qui a vaillamment franchi le cap de ces années difficiles, a devant lui, maintenant que le féminisme est plus que jamais à l'ordre du jour, une grande tâche, qu'il ne peut remplir qu'avec l'aide de tous ses amis. *L'Administration du « Mouvement Féministe »*

L'IDÉE MARCHE...

Elle marche toujours plus fort, et si nous jetons un regard en arrière, sur les cinq années d'existence de notre journal, nous ne pouvons manquer d'être frappés des progrès considérables réalisés par notre cause depuis ce jour de novembre 1912, où parut le premier numéro du *Mouvement Féministe*. Il n'avait donc pas tort d'avoir, malgré tout, foi dans l'avenir!

Le triomphe de ce mois, car il n'est pas maintenant de mois où nous n'ayons un succès à signaler, c'est la votation du 6 novembre dans l'État de New-York, qui a consacré la victoire du suffrage féminin par une écrasante majorité. « *New-York gagné par quatre-vingt-quatorze mille voix de majorité, manque le vote des soldats, ne peut changer le résultat,* » télégraphiait aussitôt Mrs. Chapman Catt, la présidente de l'Association américaine, à Mrs. Fawcett à Londres. Et les suffragistes à travers le monde s'accordent à reconnaître que cette victoire est une des plus importantes, sinon la plus importante qui puisse être remportée aux États-Unis. Ce n'est pas seulement parce qu'une vingtième étoile est venue s'ajouter au drapeau des États suffragistes, mais parce que New-York représente, incarne, aux yeux de beaucoup, toute l'Amérique du Nord, parce que, mille fois plus que le Colorado ou le Wyoming, il symbolise l'Amérique ultra-développée et civilisée, parce que, le plus vaste et le plus peuplé des 47 États, il dispose par conséquent du plus grand nombre de voix pour l'élection à la présidence. Et parce qu'enfin, c'est celui où la lutte était la plus diffi-

cile à mener en raison de l'énorme immigration étrangère, de la population bariolée et diverse qui, au bout de peu de temps, y acquiert droit de vote. On en aura une faible idée quand nous aurons dit que la propagande pour la votation du 6 novembre a dû être faite en onze langues différentes!

Les journaux nous arrivent dans ce moment si lentement et avec tant de retard que nous n'avons encore que peu de détails sur ce succès. Mais nos lecteurs se souviennent sans doute qu'il y a deux ans exactement une campagne monstre¹ avait été menée à New-York... pour aboutir à un échec! D'après ce que fut celle-là, on peut se représenter ce qu'a dû être celle-ci, qui a abouti à une victoire! A moins que... les événements auxquels l'Amérique est directement mêlée depuis le printemps n'aient eu là aussi leur contre-coup, et qu'à l'influence de l'horrible guerre on doive encore ce succès-là?...

... Et chez nous aussi, « l'idée marche! » Depuis notre dernier numéro, un nouveau canton s'est mis, septième, sur les rangs de ceux qui vont débattre ou ont débattu sur les droits de la femme, et un grand canton agricole, peu enclin aux nouveautés : Vaud. Le 12 novembre, M. Suter, un de nos abonnés (et nous tenons à honneur de le relever!) a déposé une motion reconnaissant aux femmes les droits politiques complets. On trouvera plus loin, à la chronique parlementaire, des détails sur cette mémorable séance; aussi nous bornons-nous, en félicitant les vaillantes travailleuses que sont les suffragistes vaudoises, à constater ici que rien n'est plus contagieux que le suffrage, puisqu'en moins de dix-huit mois un tiers de nos cantons s'en préoccupent! Que sera-ce quand il ne s'agira plus seulement de projets de lois à déposer, mais de suffrage reconnu à mettre en pratique, et lequel des six cantons où la question est actuellement pendante (Neuchâtel, Bâle, Genève, Zurich, Soleure et Vaud) en fera le premier l'essai? Et combien cette progression dans le domaine cantonal vient appuyer la thèse que nous avons toujours soutenue que c'est par là, et non d'emblée par la voie fédérale, qu'il nous faut débiter! Nous croyons même que le suffrage communal est la première étape à franchir, le premier échelon à gravir, mais sauf à Genève, on a préféré voler tout de suite plus haut et plus loin, mettant complètement en pratique le principe des droits de la femme.

A Bâle, enfin, le Synode réformé, renchérissant sur son vote émis en juin, a décidé de donner aux femmes le droit de vote, non

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 décembre 1915.

seulement dans les élections pastorales, mais encore dans les élections synodales et presbytérales! Ceci à la suite d'un incident assez piquant : le Conseil d'Etat avait invalidé le premier vote, comme contraire à la Constitution, parce qu'il ne mettait pas les femmes sur le même pied que les hommes : le suffrage complet ou point du tout! Le Synode a donc été obligé, ne pouvant retourner en arrière, d'étendre les compétences primitivement accordées, et les Bâloises bénéficient heureusement de ce petit conflit entre l'Eglise et l'Etat! Des élections synodales sont prévues pour le printemps, auxquelles les femmes pourront donc participer.

... L'idée marche, et quand elle est en marche, rien ne pourra l'arrêter. E. GD.

Les Femmes et la Chose publique

I. Chronique parlementaire vaudoise.

Tout en travaillant depuis plus de dix ans pour le suffrage féminin, nous nous étions souvent dit que notre canton risquait d'être l'un des derniers à se préoccuper officiellement des droits de la femme, et que notre postérité seulement aurait le privilège et l'honneur de voir nos autorités aborder cette question.

Nous étions trop pessimistes, et le lundi 12 novembre 1917 se chargea de bouleverser nos prévisions : à cette date — qui marquera dans nos annales, — le parti socialiste-ouvrier déposa sur le bureau du Grand Conseil une motion demandant, pour les femmes, dans le domaine cantonal et communal, un droit de suffrage égal à celui des hommes. Par ce fait, notre parlement se trouve être le septième de la Suisse à discuter des droits de la femme et nous exprimons ici notre plus profonde reconnaissance à ceux de nos députés assez libéraux, généreux et larges d'idées pour réclamer notre émancipation.

Le mercredi 21 courant, M. Suter développait cette motion au Grand Conseil devant une salle dont l'attention était impressionnante. Ce n'était, certes, ni de la raillerie, ni de l'hilarité qui accueillirent les paroles éloquentes du motionnaire, et nous avons été fières, ce jour-là, de l'attitude si pleine de dignité de notre assemblée législative entendant, pour la première fois, plaider la cause de l' « éternelle mineure ». M. Suter a montré ce qui manque à notre démocratie pour qu'elle justifie son nom et soit réellement un gouvernement par le peuple. C'est dans le but de développer nos institutions démocratiques, de prendre en main l'intérêt et le bien du peuple vaudois, qu'il faut préconiser cette réforme urgente de notre vie publique. Des Vaudois tels que Marc Dufour et Paul Cérésole s'étaient déjà faits les champions des droits de la femme, alors qu'à la Constituante de 1884, ils avaient réclamé pour elle le suffrage ecclésiastique qui leur fut accordé en 1908. Ces deux étapes franchies, une troisième s'impose au législateur, et le Grand Conseil, en soutenant la motion, restera dans la ligne qu'il s'est tracée lui-même. Si, lors de la Révolution, Condorcet avait déjà de bonnes raisons pour se faire l'avocat des droits de la femme, ces raisons ne sont-elles pas valables aujourd'hui encore, et ne sont-elles pas bien plus convaincantes dans la Suisse de 1917? La justice et la logique exigent que tous les articles de notre Constitution qui parlent de « citoyens » se rapportent également aux femmes. L'article premier nous dit que le peuple est souverain; mais la moitié du peuple étant tenue à l'écart de la vie publique est donc formée de sujets. L'article 2 spécifie que les Vaudois sont égaux devant la loi; les femmes ne sont pas, politiquement, les égales des hommes: il existe donc chez nous

un privilège de sexe. L'article 24 indiquant que ne sont pas citoyens actifs, dans notre canton, les interdits et ceux qui sont privés de leurs droits civiques, les femmes sont assimilées à ceux-ci, et M. Suter estime que tous ceux qui vénèrent leur mère doivent être révoltés de cette exclusion. Malgré la contribution si importante du travail des femmes à la prospérité nationale, la main-d'œuvre féminine est souvent fort mal payée, et le droit de vote des femmes aura une grande influence sur les lois ouvrières qui devront arriver à réaliser la formule si équitable: « à travail égal, salaire égal. » En outre, les femmes paient des impôts; elles doivent donc être consultées sur l'emploi des fonds publics. Si les femmes souhaitent s'occuper des choses de l'Etat, c'est surtout en vue de contribuer au bien de leur patrie. Au milieu des graves soucis de l'heure présente, alors qu'il s'agit pour nous de lutter contre le matérialisme envahissant, contre tant d'influences étrangères qui constituent un danger pour notre pays, sachons puiser à cette source de « réserves nationales »: la collaboration des femmes aidera à défendre le patrimoine national.

M. Suter passe ensuite en revue quelques-unes des objections adressées au suffrage féminin et les réduit à néant: le service militaire, la désorganisation des foyers, le manque d'esprit politique des femmes, leur désir soi-disant très limité de posséder de nouveaux droits, etc. Après avoir parlé des pays féministes et des excellents résultats obtenus par la participation des femmes aux affaires publiques, l'orateur exprime sa confiance en la femme vaudoise qui, avec son intelligence, son bon sens, son intention juste du bien du pays, ne se montrera pas au-dessous de sa tâche.

L'étude de la motion a été remise à une commission.

Inutile de souligner les sentiments des suffragistes vaudoises, entendant des paroles si nouvelles retentir dans l'enceinte du Grand Conseil; ces sentiments sont partagés par toutes les femmes auxquelles il a été donné de vivre des heures aussi sérieuses et émouvantes que celle-là. Depuis ce jour, il leur semble presque se mouvoir dans un autre monde, tellement la face des choses s'est modifiée autour d'elles. C'est remplies d'espoir qu'elles regardent vers l'avenir, tout en comprenant la grandeur des responsabilités et des devoirs qui les attendent peut-être. Mais elles ont la conviction que les Vaudoises, le jour où elles seront appelées à s'intéresser directement aux affaires de leur pays, sauront mettre au service de la patrie toutes les facultés, le dévouement et la bonne volonté qu'elles ont en abondantes réserves et qu'il ne leur a pas été permis jusqu'ici d'employer au bien de la collectivité. Lucy DUTOIT.

II. Chronique parlementaire neuchâteloise.

Le Grand Conseil neuchâtelois est préoccupé de tant d'affaires, qu'à sa session ordinaire du 20 et 21 novembre, il en a ajouté deux, qui ont eu lieu une semaine avant et une semaine après. Le principal objet à l'ordre du jour était la discussion du budget; celle-ci a donné lieu à l'examen des questions les plus diverses: taux de l'impôt progressif, augmentation des traitements des fonctionnaires de l'Etat, rendement du sol, drainages, ravitaillement en lait, prix et livraison du bois de feu etc, etc. Sur ce point spécialement, bien des critiques ont été formulées; et il résulte des expériences faites que les Départements de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Industrie, réunis en une seule main, sont, par ces temps de difficultés économiques, surchargés. La charge du ravitaillement sera probablement remise à un directeur ne faisant pas partie du Conseil d'Etat. L'idée n'est venue à personne